

Quatrième période du dispositif des CEE: Travaux préparatoires

DGEC

9 septembre 2016

Version amendée post-COPIL (en rouge)



Fondamentaux du dispositif

- L'État attribue une **obligation d'économies d'énergie** aux vendeurs d'énergie **sur une période donnée**
- Obligation en fonction des **volumes de vente**
- Les vendeurs d'énergie obtiennent des **certificats d'économies d'énergie** (CEE) en cas de **rôle actif et incitatif** pour la réalisation d'actions d'économies d'énergie
- Les CEE sont librement **échangeables**
- Les CEE peuvent être obtenus pour des actions sur tous les secteurs indifféremment quel que soit le type d'énergie

⇒ **Objectif de résultat et pas de moyens**

⇒ **Liberté d'actions**

Calendrier

- La LTECV prévoit une quatrième période comprise entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2020
- Lancement de la concertation le 9 septembre 2016
- Ateliers thématiques (septembre – décembre)
- Bilan en COPIL début 2017
- Préparation des projets de textes
- Arbitrages et finalisation des textes : fin S1 2017
- Publication des textes : automne 2017

Modalités de travail

- Inscriptions obligatoires pour chaque réunion – participation limitée à 1 personne par organisme
- Contributions à transmettre 1 semaine avant la réunion (en précisant si elle peuvent être diffusées)
- ODJ détaillé transmis 48h avant la réunion
- Documents diffusés sur internet
- **CR des travaux mis en ligne**
- Une adresse générique :
dgec-certificats-economies-energie@developpement-durable.gouv.fr
(objet : concertation P4)

Ateliers

1. Conformité des opérations
2. Rôle actif et incitatif
3. Gisements **et programmes**
4. Obligés **et obligation**
5. Registre **et suivi quantitatif**
6. Opérations
7. Précarité énergétique

Septembre
Octobre
Octobre
Novembre
Novembre
Décembre
Décembre

Les ateliers auront lieu dans la salle du Conseil supérieur de l'énergie, 54 rue de Varenne 75 007 Paris

Les diapositives suivantes fournissent de premiers axes potentiels de travail.

1. Conformité des opérations

Fiabiliser la conformité des opérations

Exemple de pistes :

- Inciter au regroupement des plus petits demandeurs
- Éléments complémentaires de preuve de réalisation des travaux

=> **28 septembre** **matin**



2. Améliorer le rôle actif et incitatif

Formalisme

Standardisation de certains éléments de forme ?

Caractéristiques d'un RAI acceptable

Typologie

Quelles exigences pour les conseils ? Pour les primes ? Pour les autres types de RAI ?

Justification

Preuve de la matérialité et de l'antériorité du RAI

Quelles garanties sur l'information apportée au bénéficiaire ?

3. Gisements **et programmes**

Fixer un objectif ambitieux et réaliste au regard des gisements

Principes de calcul de l'obligation

Point sur les programmes

=> 17 Octobre matin



4. Obligés **et obligation**

Règles de délégation

Cas du fioul domestique

Seuils et franchises

Fixation des obligations (assiette, coefficients, calendrier)

=> 9 Novembre matin

5. Registre **et suivi quantitatif**

Préparation de la prochaine délégation de service public (2018-2023):

- Retour d'expérience
- Principaux points à prévoir dans la DSP

Diffusion des informations relatives au dispositif (prix, statistiques, etc.)

Visibilité et gouvernance

=> 22 Novembre matin

6. Opérations

Eligibilité des opérations :

- Quelle révision du catalogue ?
- Impact des textes européens et nationaux

Etudes a posteriori sur les opérations menées

=> **7 Décembre matin**

7. Précarité énergétique

Retour d'expérience sur l'obligation mise en place

Modalités

Gisements

Programmes « précarité »

=> **14 Décembre matin**

FIN

